

## MAIRIE de CHARMOIS

23 Rue de la Mairie

54360 CHARMOIS

Tél : 03.83.75.80.27

[commune.charmois@wanadoo.fr](mailto:commune.charmois@wanadoo.fr)

### ARRETE MUNICIPAL DU MAIRE N° 07/2022

Le Maire de la Commune de CHARMOIS,

- Vu les articles 122.27 et 131.2 du Code des Communes,
- Vu l'article R26.15 du Code Pénal,
- Considérant qu'à l'occasion du concert gratuit et du marché nocturne qui auront lieu le samedi 10 septembre 2022 de 16 h 00 à 22 h 00,
- Considérant qu'à l'occasion du vide grenier qui aura lieu le dimanche 11 septembre 2022 de 6 h 00 à 18 h 00

rue de la mairie, la circulation doit être réglementée pour éviter les accidents. La signalisation sera mise en place par les organisateurs.

### ARRETE

**Article 1er** : En raison du concert gratuit et du marché nocturne organisés par l'Association Au Fil de la Meurthe et du vide grenier organisé par l'Association La Charmoise, le stationnement sera interdit sur le trottoir et les usoirs le long de la rue de la mairie samedi 10 septembre 2022 à partir de 16 h 00 jusqu'à 22 h 00 et dimanche 11 septembre 2022 à partir de 6 h 00 jusqu'à 18 heures.

Des accès seront laissés libres entre les emplacements des exposants pour permettre l'accès aux garages des riverains.

**Article 2** : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- à la gendarmerie de BLAINVILLE-SUR-L'EAU
- la présidente de l'Association Au Fil de la Meurthe
- la présidente de l'Association La Charmoise

En mairie, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Le Maire, Hervé MARCILLAT**

